



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2026

Préambule :

La séance est ouverte sous la présidence du plus âgé des membres présents du conseil municipal.

Un membre du conseil est ensuite désigné en qualité de secrétaire de la séance.

1- Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée qui doit procéder à l'appel nominal des membres du conseil :

BERLIER Jacqueline	LAURENT Sylvie
CIACCI Stéphanie	MATRICON Vincent
CHOMIER Yves	PACCALLET Lucien
DEMMELEBAUER Maud	PINEY Charly
DUBOUCHET Jean Serge	RIVORY Marc
ENTRESANGLES Nathalie	THEVENON Myriam
FREYCENET Stéphanie	VIVIER Stéphane
GOUDARD Rémi	

Après avoir vérifié que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie (présence de la majorité des membres du conseil), le conseil municipal procède à l'élection du maire.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Avant de procéder à l'élection, le Conseil Municipal doit désigner au moins deux assesseurs.

Dès que le nouveau Maire est élu, l'écharpe de la fonction lui est remise et il prend la présidence de la séance du Conseil.

Monsieur Stéphane VIVIER est élu maire avec 14 voix

2- Détermination du nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Pour information la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- De fixer à quatre le nombre des adjoints pour la commune de la Terrasse sur Dorlay

3- Elections des adjoints

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats :

Mme Myriam THEVENON

M Yves CHOMIER

Mme Stéphanie FREYCENET

M Marc RIVORY

Vote à l'unanimité

4- Lecture de la charte de l'élu local

M le Maire fait lecture de la charte de l'élu local

5- Commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats :

- Sont candidats au poste de titulaire : Mme Myriam THEVENON, M. Yves CHOMIER et M. Marc RIVORY
- Sont candidats au poste de suppléant : Mme Stéphanie FREYCENET, M. Lucien PACCALLET, M. Jean-Serge DUBOUCHET

Vote à l'unanimité

6- Commissions municipales

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le Maire est le président de droit de ces commissions.

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les commissions municipales composées comme suit :

- Finances
Myriam THEVENON, Yves CHOMIER, Stéphanie FREYCENET, Marc RIVORY, Jacqueline BERLIER, Jean-Serge DUBOUCHET
- Urbanisme – PLU – Voirie et réseaux assainissement
Myriam THEVENON, Yves CHOMIER, Marc RIVORY, Lucien PACCALLET, Jean-Serge DUBOUCHET, Charly PINEY
- Affaires scolaires – Petite enfance
Stéphanie FREYCENET, Sylvie LAURENT, Stéphanie CIACCI, Jacqueline BERLIER,
- Bâtiments – Cimetière
Yves CHOMIER, Marc RIVORY, Rémi GOUDARD, Lucien PACCALLET
- Bois et forêts – Chemins forestiers
Marc RIVORY, Lucien PACCALLET, Vincent MATRICON, Charly PINEY, Rémi GOUDARD
- Communication – Information – Cérémonies
Jacqueline BERLIER, Nathalie ENTRESANGLES, Charly PINEY, Stéphanie FREYCENET
- Animations – Culture – Relations avec les Associations- Commerce et entreprises
Myriam THEVENON, Marc RIVORY, Jacqueline BERLIER, Nathalie ENTRESANGLES, Vincent MATRICON, Stéphanie CIACCI
- Environnement – Cadre de vie – Fleurissement
Myriam THEVENON, Jacqueline BERLIER, Sylvie LAURENT, Stéphanie FREYCENET
- Commission intercommunale
Charly PINEY, Jean-Serge DUBOUCHET
- Commission sociale
Myriam THEVENON, Sylvie LAURENT, Maud DEMMELBAUER, Nathalie ENTRESANGLES

7- **Questions diverses**

Prochain conseil municipal le mardi 7 avril à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait 23/03/2026

Le Maire

Le secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in blue ink, representing the Secretary of the meeting.

